

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 02 FEVRIER 2009**

Etaient présents : MERE Philippe
FAURE Jean-Paul
BARNEL Annick
BARRÉ Jean-Claude
BATTAIL Sylvie (suppléante)
CASSAGNE Thierry
LEON Jean-Louis
PELLISSIER Francis (suppléant)
RAVANAT Jean-Luc
REYNIER-POETE Patrick
TARRO-TOMA Georgette

Etait excusé: TROTIN Mathias

Ordre du jour : Employés
Matériels
Photocopieurs
Orientation budgétaire : report de crédit engendrant un déficit en raison des travaux du Bois Rond
Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2008

Plusieurs remarques sont faites sur le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2008.

Une par Jean-Paul Faure qui fait part que pour la location d'un véhicule, il avait été évoqué la location d'un véhicule et non pas d'un camion.

Une par Jean-Claude Barré qui demande que soit supprimé le mot "déjà" dans son intervention sur les primes des agents.

Et une par Jean-Louis Léon qui précise que dans l'intervention de Patrick Reynier-Poète sur le fait que les agents avaient déjà demandé une prime, qui leur a été refusée, les primes ont été effectivement refusées par les maires des deux communes. Ce n'est pas lui qui les a refusées. Il souhaite donc que soit supprimé "sous la présidence de Jean-Louis Léon".

Toutes ces remarques étant prises en compte, elles seront modifiées sur le compte-rendu qui est approuvé par les membres du comité syndical. Celui-ci sera signé par les membres lors de la prochaine réunion.

EMPLOYES

Philippe Mère informe que suite au passage en force des échelons de Laurence Karst, le centre de gestion a transmis un courrier rappelant qu'il n'est pas légal de procéder de la sorte. Il va falloir motiver par un courrier en indiquant que Laurence Karst a changé de métier.

Le comité syndical avait également décidé de forcer les échelons pour Véronique Mata ; un courrier sera certainement reçu d'ici peu.

.../...

Jean-Paul Faure et **Jean-Louis Léon** informent que les entretiens annuels avec les employés de Notre Dame de Vaultx ont eu lieu, comme convenu, et demandent que les élus du Sivom et de Saint Jean reçoivent leurs employés.

Philippe Mère indique que Patrick Reynier-Poète a informé les élus de Saint Jean de Vaultx sur le souhait de la commune de Notre Dame de Vaultx de séparer certains employés.

Jean-Louis Léon prend la parole pour expliquer qu'il n'y a aucune animosité. Cependant, par rapport au fonctionnement, il n'est pas logique que du personnel employé à 100 % sur une commune soit embauché par un syndicat. Cela crée des problèmes, des ambiguïtés. De plus, la commune de Notre Dame de Vaultx a pris en charge l'agence postale qui va également compliquer les choses. Les élus ont donc décidé de sortir du Sivom, la secrétaire et les deux agents techniques.

Pour l'agent d'entretien, Françoise Thomas travaille essentiellement pour l'école. La charge pour la commune est rebasculée sur Notre Dame de Vaultx. Elle reste en Sivom puisque l'activité principale est liée au Sivom.

Jean-Paul Faure apporte la précision que cette situation ne changera rien au niveau de l'entraide entre les deux communes.

Jean-Louis Léon indique qu'il serait nécessaire d'établir des conventions de mise à disposition entre les deux communes, ce qui permettrait de rémunérer les techniciens qui interviennent sur l'autre commune. Si un agent est malade par exemple, par la convention, l'autre employé peut intervenir sans problème. C'est également pour des problèmes de responsabilités, cela signifie un lien de coopération, ne remet rien en cause et c'est plus transparent.

Philippe Mère constate que cela va alourdir le système.

Jean-Claude Barré indique que s'il faut être rigoureux, actuellement il faudrait une convention puisque les agents sont dirigés par les maires.

Jean-Luc Ravanat ne comprend pas pourquoi établir des conventions alors que le personnel est séparé. Le Sivom permet d'avoir du personnel en commun sans avoir à établir des conventions. Cela fait 15 ans que les deux communes fonctionnent comme cela.

Annick Barnel demande aux élus de Notre Dame de Vaultx quelle est la raison de cette décision. Les employés ne vont plus travailler ensemble et devront continuer à utiliser du matériel qui est en commun.

Jean-Louis Léon répond que le matériel est une autre chose. Lorsque le personnel est attiré à 100 % sur une commune, il se retrouve dans une structure différente et cela crée des problèmes.

Patrick Reynier-Poète fait remarquer que l'intérêt de la mise en commun du personnel était la synergie des moyens. Il ne peut que déplorer cette décision.

Philippe Mère explique comment il va falloir procéder. Chaque commune doit créer les postes correspondants, doit faire une déclaration de vacance de poste auprès du centre de gestion.

Les employés vont être mutés et il est nécessaire d'obtenir leur accord. Il ne doit y avoir aucune modification de poste.

Après renseignements pris auprès de la Préfecture, il n'est pas nécessaire de modifier les statuts du syndicat, même s'ils sont obsolètes. D'après la Préfecture, il serait judicieux de les modifier.

Patrick Reynier-Poète demande qu'il y ait une formulation écrite de la part de la commune de Notre Dame de Vaultx sur sa décision.

Les élus de Notre Dame de Vaultx proposent que le personnel technique et administratif de chaque commune soit sorti du Sivom.

Jean-Luc Ravanat fait remarquer que le conseil municipal de Saint Jean ne s'est pas prononcé à ce sujet et qu'il doit donc prendre une décision. Il ne voit pas à quoi va servir un vote si le conseil municipal de Notre Dame de Vaultx a déjà pris sa décision.

Jean-Louis Léon demande que soit validée la démarche des élus de Notre Dame de Vaultx ainsi qu'une position soit prise pour les conventions.

Annick Barnel indique qu'il n'est pas possible ce jour de prendre position, c'est trop rapide.

Jean-Louis Léon propose de sortir le personnel au 31 mars 2009.

Le comité syndical enregistre la position des élus de la commune de Notre Dame de Vaultx, de sortir leurs employés techniques et administratif du Sivom.

MATERIELS

Philippe Mère explique qu'une réunion de la commission "matériel" a eu lieu très rapidement, contraint par le temps. Des vendeurs de camions utilitaires ont été démarchés ; nous avons eu des propositions dans le budget fixé par le Sivom.

Jean-Paul Faure précise qu'il n'a pas été convoqué à cette réunion. A la précédente, il lui semblait qu'il avait été dit que le souhait était d'acheter un fourgon et que l'avis des employés serait demandé.

Jean-Louis Léon indique qu'il avait compris et qu'il était logique, que plutôt que d'acheter un camion, alors qu'il y en a déjà un, il était préférable d'acheter deux fourgonnettes, une pour chaque commune. Il est racheté un deuxième camion benne et le Sivom n'a pas de fourgonnette tôle.

La commission s'est réunie, Saint Jean a pris la décision, mais il trouve que les deux communes auraient pu être équipées de manière plus intelligente.

Patrick Reynier-Poète rappelle que les deux communes ont un tracteur. Lorsque la commune de Notre Dame de Vaultx a acheté le tracteur Renault, il avait fait la proposition d'acheter un autre type de matériel et la commune de Notre Dame de Vaultx a fait son choix, comme aujourd'hui les élus de Saint Jean.

Philippe Mère explique que lorsque les besoins ont été listés, il s'est avéré qu'un fourgon plateau était nécessaire.

Jean-Claude Barré pense que ce n'est pas le choix le plus judicieux.

Jean-Luc Ravanat précise qu'il y avait urgence à acheter un véhicule puisqu'un camion était loué.

Jean-Louis Léon indique que si le véhicule loué avait été plus petit, le coût aurait été moindre.

Philippe Mère précise qu'il a été loué ce type de véhicule pour tester les besoins.

En commission, il avait été évoqué la possibilité d'acheter une tondeuse et une fraise à neige pour doubler le parc, car les deux communes en ont besoin en même temps. Jardin Service a établi plusieurs propositions pour les fraises à neige allant de 3 899 € à 6 100 € TTC en fonction de la puissance et de la largeur. La plus petite conviendrait. Pour la tondeuse, le prix proposé s'élève à 1 380 € TTC, le tout avec une garantie de trois ans. C'est du matériel Honda.

Les élus proposent de demander d'autres devis et sont d'accord sur le principe, à l'unanimité, d'acheter une fraise à neige et une tondeuse.

PHOTOCOPIEURS

Jean-Paul Faure a expliqué qu'avec l'ouverture de l'agence postale à la mairie de Notre Dame, l'accès à la mairie ne peut plus être autorisé. Il est donc nécessaire d'acquérir un photocopieur pour l'école de Notre Dame. Depuis la rentrée scolaire, l'école a passé 16 000 copies. Dans 15 jours, la mairie sera fermée.

Patrick Reynier-Poète rappelle que jusqu'à maintenant, chaque commune assurait la charge de fonctionnement des écoles.

Jean-Louis Léon précise qu'il y a moins d'enfants à Saint Jean et c'est une maternelle. Il indique que la commune de Notre Dame de Vaulx assume plus de charges.

Annick Barnel indique qu'en fonction d'équité, il faudra comptabiliser les copies faites par l'école maternelle.

Patrick Reynier-Poète retrace le fait que lorsqu'il y a eu ouverture de la 4^{ème} classe primaire, la commune de Saint Jean était prête à assumer la classe et les charges allant avec. Notre Dame de Vaulx n'a pas voulu que cette classe soit à Saint Jean et la décision du Sivom a fait qu'elle a été installée à Notre Dame. Il faut assumer les décisions des prédécesseurs. Aujourd'hui, nous pouvons remettre des décisions en cause.

Annick Barnel fait le constat qu'il faut plus de clarté dans tous les domaines.

Patrick Reynier-Poète est pour que chaque commune assure les frais de ses écoles et que les règles ne soient pas changées. Il propose à Notre Dame d'acheter le copieur et que le Sivom finance les photocopies.

Jean-Luc Ravanat estime qu'il est plus logique de payer les photocopies des deux écoles que d'acheter deux photocopieurs.

Jean-Louis Léon ne voit plus, dans ce cas, l'utilité du Sivom. Il propose d'acheter ou de louer un photocopieur noir et blanc pour chaque école.

Le comité syndical, est d'accord sur le principe, par 8 voix Pour et 2 Abstentions, d'acheter ou de louer deux photocopieurs.

ORIENTATION BUDGETAIRE : REPORT DE CREDIT ENGENDRANT UN DEFICIT EN RAISON DES TRAVAUX DU BOIS ROND

Philippe Mère informe le comité syndical que les crédits en dépenses d'investissement sur le budget de l'eau ont été reportés, pour les travaux du Bois Rond, et que les recettes n'ont pas pu être reportées, faute de ne pas avoir l'accord écrit de la subvention et de ne pas avoir réalisé l'emprunt. Aussi, cela engendre un déficit de 18 000 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc Ravanat propose de réaliser quelques travaux d'entretien sur les équipements de l'eau, peinture de la porte du répartiteur des Creys, vidange des bassins de rétention, changer la vanne à Saint Théoffrey...

Philippe Mère informe le comité syndical que la procédure de classement pour Fontaine Pelouze n'est pas conforme, le dépôt du dossier n'est pas complet et donc devenu caduque. La Préfecture a remis une procédure à suivre. Philippe Mère a demandé un chiffrage au cabinet Bournay. Cette procédure est subventionnée par l'Agence de l'eau.

Sylvie Battail et **Georgette Tarro-Toma** demandent que certaines questions liées aux écoles (transport scolaire, cantine, périscolaire...) soient discutées et traitées dès à présent, sans attendre la prochaine rentrée scolaire.